

insensiblement les fideles en des erreurs déjà condamnées par l'Eglise Catholique; & outre cela comme contenant des propositions, qui, (soit dans le sens qui resulte naturellement de leurs paroles, ou en considerant la liaison du discours,) sont respectivement temeraires, scandaleuses, malsonnantes, capables de blesser les oreilles des personnes de pieté; pernicieuses dans la pratique, & même erronées; & nous interdisons & défendons à tous les Fideles de Jesus-Christ, même à ceux qui meritent d'être spécialement, individuellement & expressement nommez, d'imprimer, transcrire, lire, tenir ledit livre, & d'en faire aucun usage, sous peine d'excommunication, que les contrevenans encoureront par le seul fait, sans autre déclaration: voulant & commandant en vertu de l'autorité Apostolique, que tous ceux qui auront ledit livre, soient absolument obligez de le remettre & livrer entre les mains des Ordinaires des lieux, ou des Inquisiteurs de l'heresie, aussi tôt qu'ils auront connoissance des presentes, nonobstant toutes choses à ce contraires.

Au reste les propositions contenues dans ledit livre que nous avons ciu devoir condamner par Sentence du saint Siege Apostolique, comme il est porté ci dessus, sont conçûes en des termes, traduits de François en Latin: sçavoir,

1. Il y a un état habituel d'amour de Dieu, qui est une charité pure & sans aucun mélange du motif de l'interêt propre... ni la crainte des châtimens, ni le desir des recompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu ni pour le merite,

*Propositions
erronées ex-
traites du li-
vre condam-
né par cette
Bulle.*